

**COMMUNE DE BANYULS-sur-MER****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du mardi 27 mai 2025 à 21h00****Délibération n° 042/ mai/2025****Modification du tableau des effectifs - Création d'emplois permanents**

L'an 2025, le 27 mai à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER,

Absents excusés ayant donné procuration : Maria Joséfa DIAZ pouvoir à Olivier CAPELL, Evelyne CANOVAS pouvoir à Catherine ADELL, Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Guy VINOT, Ghislaine BALLESTE pouvoir à Anne MAURAN,

Absents : Cédric CASTELLAR.

Effectif : 27**Quorum : 14****Présents : 22 ; Absents excusés ayant donné procuration : 4 ; Absents : 1**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu le code général des collectivités ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP) et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°6 du 6 mai 2025 ;

Vu le tableau des emplois, ci-annexé ;

Considérant que conformément à l'article L313-1 du CGFP, les emplois de la commune sont créés par le conseil municipal ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet, pour satisfaire au besoin du service du port de plaisance ;

Considérant que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, pour exercer les fonctions d'assistant technique au port de plaisance ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'attaché principal territorial à raison de 28/35^{ème}, pour satisfaire au besoin de la collectivité en matière de suivi des objectifs de développement durable ;

Considérant que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des attachés territoriaux, Catégorie A, pour exercer les fonctions de responsable Ville et tourisme durables ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social territorial.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du CGFP sur le poste d'assistant technique au port de plaisance, son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Niveau de 4 à 6 ;
- Expérience professionnelle en matière d'assistance technique au sein d'un port de plaisance ;
- Rémunération par référence à l'indice majoré situé entre 367 et 425 ;
- Le cas échéant, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités instituées au sein de la collectivité.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique sur le poste de responsable Ville et tourisme durables, son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Niveau de 4 à 7 ;
- Expérience professionnelle en matière d'objectifs de développement durable ;
- Rémunération par référence à l'indice majoré situé entre 505 et 826 ;
- Le cas échéant, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités instituées au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 26) :

- **d'approuver** la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

EFFECTIFS DU PORT DE PLAISANCE

Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjointes techniques

Grade : Adjoint technique

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Création d'un emploi d'attaché principal territorial à raison de 28/35^{ème} :

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Attachés territoriaux,

Grade : Attaché principal

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 4

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de la présente délibération ;
- **de dire** que la dépense sera prise en charge sur le budget de l'année en cours ;
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance

Marie-José GRASA



Le Maire

Jean-Michel SOLÉ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BANYULS SUR MER
 MISE A JOUR DU 15/05/2025
EMPLOIS PERMANENTS PORT DE PLAISANCE

FILIERE	EMPLOI/ POSTE	EMPLOIS										EFFECTIFS	
		Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		TNC	Catégorie hiérarchique			Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article L 332-8 du code général de la fonction publique)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	
		TC	A		B	C	oui	non					
ADMINISTRATIVE	Secrétariat administratif	35			X				X		1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	Secrétariat administratif	35			X				X		1		Adjoint administratif principal 2ème classe
	Agent port	35			X				X		1		Adjoint technique principal 1ère classe
	Agent port	35			X				X		1		Adjoint technique principal 1ère classe
TECHNIQUE	Responsable du port	35			X				X		1		Adjoint technique principal 1ère classe
	Agent de port	35			X				X		1		Agent de maîtrise
	Agent de port	35			X				X		1		Adjoint technique
	Agent port	35			X				X		1		Adjoint technique
TECHNIQUE TOTAUX	Directeur port de plaisance	35			X				X		1		Ingénieur
	TOTAUX	315									6	3	

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BANYULS SUR MER
 MISE A JOUR DU 27/05/2025
 EMPLOIS PERMANENTS COMMUNE

FILIÈRE	EMPLOI/ POSTE	EMPLOIS										EFFECTIFS	
		Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total	Catégorie hiérarchique			Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article L 332-6 du code général de la fonction publique)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu		Grade de l'agent qui occupe le poste
		TC	TNC		En heures	En ETP	A	B	C				
ADMINISTRATIVE	DGS (emploi fonctionnel)	35		35	1	X					1		DGS communes de 20 à 40 000 habitants
	DGS (grade)	35		35	1	X						1	Attaché
	DGS (grade)	35		35	1	X						1	Attaché hors classe
	DGS (grade)	35		35	1	X						1	Attaché hors classe
	DGAS (emploi fonctionnel)	35		35	1	X						1	DGAS communes de 20 à 40 000 habitants
	DGAS (Grade) Resp affaires juridiques/état-civil	35		35	1	X						1	Attaché principal
	Responsable Finances marchés publics	35		35	1	X						1	Attaché principal
	DRH	35		35	1	X						1	Attaché principal
	Responsable Ville et tourisme durable	28		28	0,8	X						1	Attaché principal
	finances/comptabilité OT	35		35	1	X						1	Rédacteur principal 1ère classe (MAD)
	Administratif PM	35		35	1	X					1		Rédacteur
	Administratif secrétariat maire Qualité	35		35	1	X						1	Rédacteur
	Administratif secrétariat DGS vie citoyenne	35		35	1	X						1	Rédacteur
	Administratif CTM	35		35	1	X						1	Rédacteur
	cimetière	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	communication / événementiel	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	urbanisme	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Secrétariat de direction	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Etat civil	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Communication	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Comptabilité	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	urbanisme	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	secrétariat général	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Entretien mairie	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Etat civil	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	RH / Ecoles	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Gestionnaire comptable et budgétaire	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 2ème classe
	Chargé de communication	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 2ème classe
OT détachement	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
Accueil/état civil	35		35	1	X						1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
Informatique	35		35	1	X						1	Technicien (contrat)	
DST (emploi fonctionnel)	35		35	1	X						1	DST communes de 20 à 40 000 habitants	
Directeur des services techniques	35		35	1	X						1	Ingénieur principal	
Responsable urbanisme	35		35	1	X						1	Ingénieur	
ST Maçonnerie	35		35	1	X						1	Agent de maîtrise principal	
Adjoint pole travaux publics	35		35	1	X						1	Agent de maîtrise principal	
Responsable pôle travaux publics	35		35	1	X						1	Agent de maîtrise principal	
Responsable bâtiments plomberie électricité	35		35	1	X						1	Agent de maîtrise principal	
Responsable du CTM	35		35	1	X						1	Agent de maîtrise principal	
Espaces verts	35		35	1	X						1	Agent de maîtrise principal	
Adjoint pôle bâtiment plomberie électricité	35		35	1	X						1	Agent de maîtrise principal	
Cantine	35		35	1	X						1	Agent de maîtrise principal	



ID : 066-216600165-20250627-042_MAI_2025-DE

ASVP PM	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise principal
Entretien Salles	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise principal
Entretien bâtiments	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise principal
Environnement	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise principal
Transport (Bus)	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise principal
Entretien Salles	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise principal
Responsable pôle logistique et transport	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise
Adjoint pôle cadre de vie	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise
Nettoyage ville	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise
ATSEM écoles	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise
ATSEM école	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise
Brigade verte	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise
Maçonnerie	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise
ATSEM écoles	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise
Camping MAD	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise
Bâtiments plomberie électricité	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise
Maçonnerie	35		35	1			X			1	Agent de maîtrise
Technique	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 1ère classe
Mécanique	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 1ère classe
Environnement	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 1ère classe
Agent polyvalent ST	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
ASVP PM	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
Camping MAD	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
Transports scolaires	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
Voirie	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
voirie	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
Bâtiments plomberie électricité	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
Nettoyage ville	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
Bâtiments plomberie électricité	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
Maçonnerie	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
Travaux publics	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
Camping MAD	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
Nettoyage ville	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
Maçonnerie	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
Mécanique	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
ASVP PM	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
Cantine	35		35	1			X			1	Adjoint technique principal 2ème classe
ASVP PM	35		35	1			X			1	Adjoint technique
Transport scolaire	24	0,69	24	0,69			X			1	Adjoint technique
Transport	35		35	1			X			1	Adjoint technique
Espaces verts	20	0,57	20	0,57			X			1	Adjoint technique (disponibilité)
Voirie	35		35	1			X			1	Adjoint technique
Mécanique	35		35	1			X			1	Adjoint technique (disponibilité)
Camping MAD	20	0,57	20	0,57			X			1	Adjoint technique
Maçonnerie	35		35	1			X			1	Adjoint technique
nettoyage ville	35		35	1			X			1	Adjoint technique
Menuiserie / peinture	35		35	1			X			1	Adjoint technique
Maçonnerie	35		35	1			X			1	Adjoint technique
Maçonnerie	35		35	1			X			1	Adjoint technique
Entretien salles	20	0,57	20	0,57			X			1	Adjoint technique
Mécanique	35		35	1			X			1	Adjoint technique
Electricien	35		35	1			X			1	Adjoint technique
ATSEM écoles	20	0,69	20	0,69			X			1	Adjoint technique
Maçonnerie	35		35	1			X			1	Adjoint technique
Administratif PM	35		35	1			X			1	Adjoint technique
Camping MAD	35		35	1			X			1	Adjoint technique
Entretien écoles	20	0,57	20	0,57			X			1	Adjoint technique (disponibilité)
Voirie	35		35	1			X			1	Adjoint technique (disponibilité)

TECHNIQUE

